

**De:** Guillaume IDIER  
**Objet:** RE: acquisition de la parcelle DL 18 et devenir de mes parcelles DL 18 et DL 77  
**Date:** 17 juin 2020 à 11:27  
**À:** Olivier Pinault

GI

Bonjour,

Je vous remercie pour votre mail et ai bien compris votre souhait de conserver cette maison familiale en préservant au maximum son environnement.

Notre présent échange porte uniquement sur la parcelle DL 18 d'environ 293 m<sup>2</sup>, surface nécessaire à la création de la voie primaire.

Voici les réponses à vos questions :

- Les trottoirs du nouveau quartier feront 1,80 m
- Nous poserons en limite de la voie primaire une clôture robuste selon votre description doublée d'une haie végétale. Une question se pose pour la haie longeant les 293 m<sup>2</sup> (cf plan ci-joint). A cet endroit, deux solutions : soit on plante derrière la clôture soit on met la clôture en recul. A vous de nous dire.
- Le plan de composition actuel prévoit un plateau surélevé, au croisement de la voie primaire et de la rue du Boyau, ce qui devrait limiter sa dangerosité. Pour ce qui est de la partie au nord de votre maison, qui appartient encore aux consorts Margottin, la suppression des lots A9 rend plus incertaine la nécessité de créer une impasse (cf plan ci-joint). A cet endroit, deux hypothèses : la parcelle A10.2 est en drapeau et l'accès à votre propriété pourra vous être accordé par le propriétaire du lot A 10.2, soit c'est une placette privée qui assurera la desserte des 3 maisons.
- J'ai bien noté que vous n'êtes vendeur ni du lot A9 ni de la partie sud-est de votre terrain où étaient envisagés des jardins ouvriers

Espérant avoir répondu à vos interrogations et dans l'attente de votre accord sur notre proposition relative aux 293 m<sup>2</sup>.

Bonne réception.

G.Idier  
Semdo

---

**De :** Olivier Pinault  
**Envoyé :** vendredi 12 juin 2020 09:06  
**À :** Guillaume IDIER  
**Cc :** Olivier Pinault  
**Objet :** acquisition de la parcelle DL 18 et devenir de mes parcelles DL 18 et DL 77

Monsieur Idier,

J'espère que vous allez bien et que vos proches et vous n'ont pas été impactés par la crise Covid-19.

Je reviens vers vous concernant votre proposition d'acquisition de la parcelle DL 18 estimée à 293m2.

Si l'accord de principe tient toujours, cet accord concerne uniquement la réalisation de la voie primaire.

Car après réflexion, je ne suis vendeur d'aucunes autres parcelles. Je souhaite conserver cette maison familiale en l'état et préserver les espaces verts qui font son charme et son caractère.

Ainsi, je vous remercie de lever par écrit les interrogations ci-dessous pour répondre favorablement à votre demande.

1. La voie primaire projetée est très accolée à la haie de mon chemin d'entrée. Selon le plan, Il est prévu la construction d'un trottoir qui éloigne la chaussée de mon terrain et me permettra d'entretenir ma haie en sécurité. Pouvez-vous me préciser la largeur du trottoir? (Réglementairement elle ne doit pas être inférieure à 1m40).
2. Le prix de cession pour la construction de la voie primaire indique un prix de vente avec la notion toutes indemnités comprises. Vous devez m'assurer la tranquillité et la sécurité et restaurer le caractère privé de mon habitation en empêchant toute intrusion consécutive à la création de la voie primaire. Je souhaite donc que le protocole de vente indique que la limite de ma propriété sera équipée d'une clôture robuste (panneaux de fils soudés de 6mm, thermo-laqués d'une hauteur de 1M80 minimum) doublée d'une haie végétale, à la charge de l'aménageur (la SEMDO).
3. La voie primaire préserve mon entrée sud et mes plantations, mais compte tenu du croisement de la voie crée au rez de mon entrée existante et de son éventuelle dangerosité, une autre possibilité d'entrée me sera accordée en poursuite de mon chemin d'accès au niveau de la partie nord de ma propriété.
4. Je ne suis pas vendeur de la parcelle A9 ni de la partie sud-est (partie du terrain que contournera la voie primaire et où étaient envisagés des jardins ouvriers). Je renonce donc à l'aménagement foncier de cette petite partie constructible A9 est et ne concéderai aucune construction.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Olivier Pinault

---

**De :** Guillaume IDIER

**Envoyé :** mercredi 27 mai 2020 15:37

**À :** 'Olivier Pinault'

**Objet :** TR: Accord de principe voie primaire rue de boyau

Bonjour,

Je vous espère en bonne santé dans le contexte particulier que nous connaissons.

Je reviens vers vous suite à ma proposition du 2 mars dernier.

Je me tiens à votre disposition pour échanger.

Cordialement,

G.Idier  
Semdo

---

**De :** Guillaume IDIER  
**Envoyé :** mercredi 26 février 2020 11:38  
**À :** Olivier Pinault  
**Objet :** RE: Accord de principe voie primaire rue de boyau

Bonjour,

Je suis désolé pour le passage de ce tracteur.

Cette intervention n'a pas été commandée par la Semdo. Je vais interroger la Ville. C'est peut-être elle qui continue à entretenir les parcelles du secteur.

Pour le foncier lié à la voie primaire, je reviens vers vous dès que j'en ai la surface précise.

Bien cordialement,

G.Idier  
Semdo

---

**De :** Olivier Pinault  
**Envoyé :** lundi 24 février 2020 18:45  
**À :** Guillaume IDIER  
**Objet :** Re: Accord de principe voie primaire rue de boyau

Cher monsieur,

J'ai donné à la SEMDO un accord de principe pour la voie primaire qui passera sur l'extrémité sud-est de mon terrain. Je me tiens votre disposition pour évoquer le prix de la cession de la parcelle où passera cette voie primaire.

Pour ce qui concerne les autres projets envisagés, à la fois le TAB mais également le terrain agricole (zone orangée et zone violette), nous sommes restés sur des hypothèses. Dans l'état actuel des choses, je ne suis plus vendeur. Je souhaite préserver autant que possible ma tranquillité et mes espaces.

Par ailleurs, j'ai constaté qu'un tracteur est venu faucher aujourd'hui sur mes parcelles sans qu'aucune demande n'ait été adressée.

Je vous remercie de bien vouloir donner les consignes afin de faire respecter le droit de la propriété privé.

Bien cordialement

Olivier Pinault





Le 17 oct. 2019 à 12:04, Olivier Pinault  
écrit :

a

pour info

Début du message réexpédié :

**De:** Olivier Pinault

**Objet:** Accord de principe voie primaire rue de boyau

**Date:** 16 octobre 2019 à 07:39:35 UTC+2

**À:** Guillaume IDIER

Bonjour Monsieur,

Je soussigné Olivier Pinault, propriétaire d'une maison et terrain au 17 rue de boyau atteste que :

A la demande de la SEMDO et compte tenu de nos différentes conversations et des possibles qui me sont offertes (cf plan de piquetage du 17 rue de boyau), je vous confirme que je suis favorable à ce jour à la vente uniquement d'un bout ma parcelle qui servira à la voie primaire. Cette parcelle est située à l'extrémité sud-est de ma propriété et est matérialisée en orange sur votre schéma reçu le 5 juillet 2019.

Par ailleurs, j'ai bien noté que la voie primaire préservera mon entrée sud et mes plantations et que compte tenu de la proximité de cette voie primaire avec cette entrée déjà existante, une autre possibilité d'entrée me sera accordée au niveau de la partie nord de ma propriété.

Cette vente relative intervient sans accord de prix et je précise qu'aucun accord de principe sur la vente d'une autre partie de ma parcelle -excepté la

réalisation de la voie primaire- n'a encore été finalisé.

Bien cordialement  
Olivier P

<20191002170946658.pdf>  
<Tranche 1.pdf>

Le 8 oct. 2019 à 16:35, Guillaume IDIER  
a écrit :

Bonjour,

Suite à notre RDV de la semaine dernière, je vous prie de trouver ci-joint un plan résumant notre discussion.

J'attends que l'urbaniste (ID UP) me confirme la pertinence des 5 mètres au nord pour construire la maison.

Quand pensez-vous être en mesure, votre oncle et vous-même, de m'adresser le courrier de principe relatif à la vente des morceaux de voirie ? D'ici la fin de la semaine, ce serait super.

Restant à votre écoute,

G.Idier  
Semdo

---

**De :** Guillaume IDIER  
**Envoyé :** mercredi 2 octobre 2019 17:38  
**À :**  
**Objet :** Val Ouest

Bonjour,

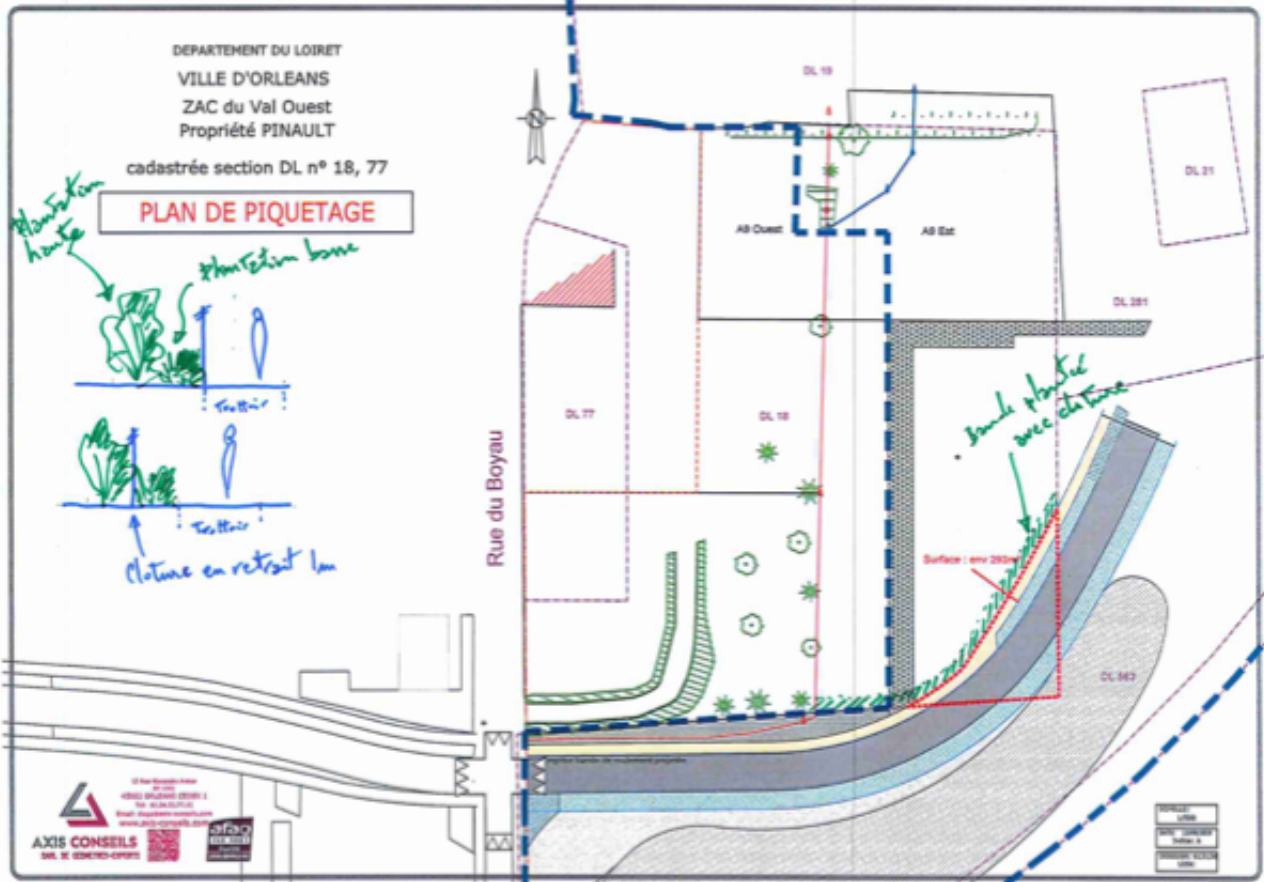
Je viens de rencontrer M. Pinault.

J'ai reporté sur le plan ci-joint ce qu'il souhaite.

Si cela convient (zone constructible notamment), vous pouvez adapter le plan tranche 1 en conséquence.

Restant à votre écoute,

G.Idier  
Semdo  
<20191002170946658.pdf>



IDup-1512-  
 Propos...10.pdf